

Règlement

CLAE PAUILHAC-GARDERIE TERRAUBE

L'accueil périscolaire et extrascolaire du Syndicat Intercommunal d'Intérêts Scolaire (Terraube-Pauilhac) est un service accueillant les enfants pour la pratique d'activités de loisirs éducatifs sous la responsabilité de professionnels de l'animation.

Le CLAE a reçu l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et bénéficie d'une prestation de service allouée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

! LES HORAIRES

- MATIN 7h30-9h00
- MIDI 12h15-14h15
- SOIR 16h15-18h45
- MERCREDI 7h30-9h00 et 12h00-12h30.

Il n'y a pas de CLAE ni de Garderie l'après-midi du mercredi.

Les parents doivent respecter les horaires du CLAE ou de la garderie : 18h45 ne doit pas être dépassé. Si d'une manière répétitive, les horaires ne sont pas respectés, l'annulation de l'inscription au CLAE ou à la garderie sera signifiée.

! INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU CLAE OU A LA GARDERIE

L'enfant doit faire l'objet d'une inscription annuelle à la séquence choisie : MATIN, MIDI, SOIR. Pour ce faire un dossier d'inscription unique devra être complété.

Toute allergie alimentaire devra être signalée.

! TARIFS

Restauration : année scolaire 2019/2020 : 2,50 euros le repas (fixé en accord par les conseils municipaux de Terraube et Pauilhac)

CLAE : le tarif est fixé par une délibération du Conseil Municipal et tient compte du coefficient familial. La facturation s'opérera une fois l'an avec la possibilité de régler par tranches.

! FONCTIONNEMENT DU CLAE ET DE GARDERIE

Le CLAE et la garderie déclinent toute responsabilité en cas de perte d'objet de valeur ou de jeux divers. La possession d'un téléphone portable est interdite.

L'enfant quitte le CLAE ou la garderie avec ses parents ou une personne désignée à la fin des activités. Si l'enfant doit quitter l'activité avant la fin de celle-ci, seuls les parents pourront venir le chercher, ils devront faire une demande écrite et motivée

! **ORGANISATION DU CLAE OU DE LA GARDERIE LE MATIN**

De 7h30 à 9h00, Les enfants s'installent à des jeux en cours, en débutent d'autres, se reposent au fur et à mesure de leur arrivée.

! **ORGANISATION DE LA GARDERIE LE MIDI**

Le repas (entre 45 minutes et 1 heure) de l'école de Terraube s'effectue en 2 services. Lors du 1^{er} service les enfants du 2^{ème} service sont à la garderie et inversement lors du 2^{ème} service.

! **ORGANISATION DU CLAE LE MIDI**

Le repas (entre 45 minutes et 1 heure) afin de permettre aux enfants de se laver les dents

Les activités périscolaires débutent en fonction du programme défini par le comité de pilotage pour une durée d'une heure.

! **ORGANISATION DU CLAE OU LA GARDERIE LE SOIR**

Les lundi, mardi, jeudi, les enfants qui restent au CLAE ou à la garderie seront encadrés par le personnel avec des activités extrascolaires.

Le vendredi de 15h15 à 16h15, les activités périscolaires sont ouvertes à tous en fonction du programme choisi.

Après 16h 15, les activités extrascolaires reprennent.

! **PERMIS DE CONDUITE**

Ce permis de conduite identifie les règles de vie au sein du CLAE ou de la garderie entre les divers acteurs. Les animateurs sont chargés de les faire appliquer.

En cas de manquement aux règles énoncées dans le permis de conduite, le responsable du CLAE ou de la garderie, après un échange avec l'enfant, préviendra les parents et l'enseignant.

Si un problème grave de comportement est avéré, une rencontre avec toutes les parties sera envisagée pour définir des sanctions.

Signature des parents

signature de l'enfant